

L'organisme de réglementation nucléaire canadien ne voit « aucun obstacle fondamental » à l'autorisation de la construction du réacteur CANDU avancé (ACR-1000) d'EACL

Mississauga, le 10 septembre 2009 — La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a terminé la deuxième phase de l'examen préalable de la conception portant sur le réacteur CANDU avancé (ACR-1000^{MD}) d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) et a conclu qu'il n'existe aucun obstacle fondamental à l'autorisation de la construction du réacteur ACR-1000 au Canada.

« Il s'agit d'une étape fort importante pour l'industrie nucléaire canadienne, car cette conclusion démontre au marché mondial la grande qualité de la conception du réacteur nucléaire CANDU », a indiqué Hugh MacDiarmid, président-directeur général d'EACL. « La CCSN n'a relevé aucun obstacle fondamental à l'autorisation de la conception du réacteur ACR-1000 au Canada. Elle signale donc ainsi clairement que la conception de notre réacteur offre la sûreté et la qualité voulues. »

L'objectif de l'examen préalable de la conception consiste à effectuer une vérification de haut niveau pour déterminer si la conception d'un réacteur nucléaire en fonction des exigences et des attentes en matière de sûreté au Canada est acceptable. Pour atteindre cet objectif, le personnel de la CCSN a évalué certains aspects liés à la sûreté et à la sécurité de la conception du réacteur ACR-1000, afin de cerner tout problème technique potentiel pouvant présenter un obstacle fondamental à l'approbation de cette nouvelle conception de réacteur au Canada.

« Je suis heureux d'annoncer la fin de la deuxième phase de l'examen préalable de la conception portant sur le réacteur ACR-1000 d'EACL », a déclaré Michael Binder, président et premier dirigeant de la CCSN. « Il s'agit d'un résultat positif pour évaluer s'il existe des obstacles fondamentaux liés à la sûreté dans les caractéristiques de la conception proposée pour le réacteur ACR-1000. »

Voici les conclusions de la deuxième phase de l'examen préalable de la conception mené par la CCSN :

- EACL a fourni suffisamment d'information sur la conception et les données d'analyse aux fins de l'examen.
- De manière générale, les critères de conception répondent aux exigences et aux attentes réglementaires de la CCSN pour les nouvelles centrales nucléaires au Canada.
- Le personnel de la CCSN n'a relevé aucun obstacle fondamental à l'autorisation de la conception du réacteur ACR-1000 au Canada.
- Le processus de conception actuel est adéquat, et la CCSN a formulé certaines observations concernant la mise en place.
- Dans le cadre d'une demande de permis, le personnel de la CCSN s'attend à ce que le programme de mise en service soumis soit à la hauteur des pratiques exemplaires de l'industrie et qu'il permette de vérifier, dans la mesure du possible, que les nouvelles caractéristiques de la conception de l'ACR-1000 répondront aux exigences liées à leur conception.

Le programme de R-D global portant sur le réacteur ACR-1000 reposait logiquement sur la base de connaissances actuelle et semble couvrir tous les aspects requis; il répond aux principaux critères de sûreté et aux exigences en matière de R-D d'avant-garde.

Bien que la conclusion générale de l'examen indique qu'il n'existe aucun obstacle fondamental à l'autorisation de la conception du réacteur ACR-1000 au Canada, il convient de noter qu'elle dépend de la réalisation fructueuse des activités planifiées par EACL, en particulier celles ayant trait à la R-D.

« Nous savons que le réacteur ACR-1000 présente des avantages, puisque sa conception repose sur les caractéristiques fondamentales de nos réacteurs CANDU actuels, dont le CANDU 6, qui, au cours des 12 dernières années, a été fabriqué sur quatre continents selon les échéanciers et les budgets prévus. EACL et ses partenaires d'Équipe CANDU sont prêts à fabriquer le premier réacteur ACR-1000 en sol canadien. Les

conclusions positives de l'examen préalable de la conception réalisé par la CCSN offrent une confiance accrue concernant notre état d'avancement », a ajouté M. MacDiarmid.

EACL mettra maintenant la dernière main aux détails de la conception, en prévision de la construction prochaine d'un réacteur ACR-1000.

Il est possible de télécharger un exemplaire du Sommaire exécutif de la deuxième phase sur le site Web de la CCSN au www.suretenucleaire.gc.ca.

Une vidéo de démonstration du réacteur ACR-1000 peut être visionnée dans la section « Diffusion sur demande » du site de Canada NewsWire (CNW) au www.cnw.ca/fr/.

À propos du réacteur ACR-1000

L'ACR-1000 est le réacteur à tubes de force évolutif Gen III+* de 1 200 MWe d'Énergie atomique du Canada limitée. Doté d'un caloporteur à eau légère dans des tubes de force avec un modérateur à eau lourde, il est le fruit de l'évolution de la gamme CANDU, qui est bien établie. L'ACR-1000 conserve les caractéristiques de conception de base éprouvées du réacteur CANDU^{MD} : un cœur modulaire à canaux de combustible horizontaux, un modérateur d'eau lourde à basse température, un caisson rempli d'eau légère, deux systèmes d'arrêt d'urgence indépendants, une capacité de rechargement du combustible du réacteur en marche et un accès au bâtiment de réacteur pour la maintenance en régime de puissance.

** Gen III+ est la classification attribuée aux technologies nucléaires par un groupe international d'experts, qui compte parmi ses membres le Canada et qui collabore à la recherche et au développement de réacteurs de la prochaine génération, Gen IV. ACR-1000 est l'une des technologies considérées comme une conception de troisième génération-plus.*

Au sujet d'EACL

Énergie atomique du Canada limitée est une entreprise intégrée de technologie nucléaire qui offre ses services, partout dans le monde, aux sociétés de services publics exploitant l'énergie nucléaire. Fondée en 1952, EACL conçoit et construit des produits issus de la technologie CANDU, notamment l'ACR-1000 et le CANDU 6, l'un des réacteurs les plus performants au monde. EACL s'emploie à développer les marchés du CANDU en Roumanie, en Argentine et sur d'autres marchés internationaux. Les 5 000 employés d'EACL sont spécialisés dans les domaines de pointe suivants : services nucléaires, soutien en recherche et développement, conception et ingénierie, gestion de la construction, technologie spécialisée, remise à neuf, gestion des déchets et déclassement pour les produits de réacteurs CANDU. Pour obtenir de plus amples renseignements sur EACL et sur la technologie CANDU, consultez le site Web de l'entreprise (www.eacl-aecl.ca).

- 30 -

Renseignements :

Dale Coffin
Directeur, Communications d'entreprise
EACL, 1-866-886-2325
905-403-7457